



CONSEIL COMMUNAL

PROCÈS-VERBAL N° 1/2022 **SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2022 A 20H.00** **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON**

Présidence de Mme Céline PINI

Après les salutations d'usage, Mme la Présidente ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel. Celui-ci dénombre 55 présents et 13 excusés (2 démissions sont enregistrées). Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose de traiter au point 1 l'approbation de l'ordre du jour et de décaler ainsi la numérotation en intercalant également au point 9 la motion déposée par M. Quentin RACINE. Ainsi, les propositions individuelles seront traitées au point 10.

L'Assemblée donne son approbation pour l'ordonnancement ci-après :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Assermentation de deux nouveaux Conseillers
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021
5. **Préavis N° 2022/01 : OLLON – Centre sportif des Verchy – Réaménagement des installations sportives et construction d'un second terrain de football synthétique**
Rapport des Commissions
- Préavis N° 2022/02 : CHESIERES – Chemin des Chavasses – Création d'un trottoir et déplacement du passage pour piétons**
Rapport de la Commission technique
- Préavis N° 2022/03 : VILLARS-CHESIERES – Stabilisation des lits de cours d'eau et assainissements de conduites en faveur des cours d'eau**
Rapport des Commissions
6. Nomination d'un.e membre à la Commission communale de recours
7. Nomination d'un.e membre à la Commission des zones
8. Communications municipales
9. Motion de M. le Conseiller Quentin RACINE intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »
10. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

Mme la Présidente annonce la démission de Mme Stéphanie GENOUD (Les Verts) et donne lecture de la lettre reçue de cette dernière.

3. Assermentation de deux nouveaux membres du Conseil

Suite à la démission de Mme Denise PASTOR à fin 2021, il y a lieu de la remplacer dans les rangs de l'UDC. Dès lors, ce parti présente, selon la liste des résultats des dernières élections communales, M. Alain BAUDY.

Mme la Présidente annonce également que le parti des Verts a épuisé la liste de ses viennent-ensuite découlant des dernières élections. Ainsi, suite à la démission de Mme Stéphanie GENOUD, la candidature de Mme Caroline FERROT GONIN a été, selon la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques du 5 octobre 2021 (Art. 84), parrainée par 6 personnes puis affichée durant 3 jours au pilier public. La Préfecture n'ayant enregistré aucun recours contre cette candidature, le Bureau du Conseil a validé l'élection de Mme Caroline FERROT GONIN.

Ainsi, après avoir demandé à l'Assemblée de se lever, Mme la Présidente Céline PINI procède, selon le cérémonial d'usage à la prestation de serment de Mme Caroline FERROT GONIN et de M. Alain BAUDY, tous deux domiciliés à Chesières.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021

Mme la Présidente demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 10 décembre 2021 ou lui apporter une modification. M. Marc WULF fait remarquer qu'au point 5 - Compte 350.4271.38, l'augmentation constatée est de Fr. 15'000.-- et non de Fr. 13'000.--. La correction est enregistrée et sera effectuée. Aucune autre intervention n'étant demandée, Mme Céline PINI soumet le procès-verbal à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

5. Préavis N° 2022/01 : OLLON – Centre sportif des Verchy – Réaménagement des installations sportives et construction d'un second terrain de football synthétique

La lecture du rapport de la Commission nommée pour l'étude de ce préavis est donnée par M. Florian DAVEN. A la majorité de ses membres, ladite commission propose de ratifier les conclusions du préavis municipal.

Auteur d'un rapport de minorité, M. Sébastien MAILLARD, membre de la Commission nommée pour l'étude de ce préavis est appelé à donner lecture de son rapport dont les conclusions proposent de refuser le préavis 2022/01 tel que présenté par la Municipalité.

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances qui, à l'unanimité de ses membres, propose un amendement aux conclusions du préavis déposé afin d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des

installations sportives et la construction d'un second terrain de football synthétique pour un montant total de maximum Fr. 3'750'000.-- TTC. Les points 2 et 3 des conclusions ne sont pas modifiés.

Avant de mettre en discussion le préavis, M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI demande la parole. Il remercie tout d'abord les commissaires des différentes commissions pour leurs rapports et note au passage que la large majorité de la Commission ad'hoc (4 commissaires sur 5) a accepté ce préavis avec différentes remarques sur lesquelles il reviendra plus tard. Il note aussi que, dans son introduction, la Commission des finances ne remet pas en question le fait et la nécessité d'avoir un deuxième terrain de foot et pour cela il l'en remercie également. Il reviendra sur les aspects financiers dans un deuxième temps.

Pour M. le Municipal, il est réjouissant de constater qu'une large majorité des 2 commissions est en faveur de ce projet. Quant au rapport de minorité où il est question de cohésion, de cohérence et de coordination avec le chantier de Perrosalle, il rappelle que ce sont deux projets distincts. Concernant les Verchy, il souligne que cette zone fait l'objet d'un PPA qui n'est absolument pas extensible et que ce n'est pas une nouvelle zone qui est en train de se créer. L'idéal aurait bien sûr été de pouvoir l'étendre mais cela est exclu puisque le Canton a classé les terrains juste à côté en surfaces d'assolement (SDA). Il s'agit-là de terres agricoles protégées et classées au meilleur niveau pour assurer un approvisionnement suffisant de la population. De ce fait, il est donc impossible d'agrandir la surface sportive et M. CROCI TORTI de préciser que le préavis consiste à un réaménagement de la zone.

Sur le point de la mobilité, le rapport minoritaire estime qu'il faudrait un concept de mobilité qui soit cohérent avec Perrosalle. M. le Municipal rappelle que l'Exécutif a déjà entrepris des démarches dans ce sens en mandatant, en décembre dernier, un Bureau spécialisé pour étudier un concept de mobilité autour de Perrosalle. Il dit qu'aujourd'hui on ne peut pas supprimer la route qu'il y a entre les deux et que de toute façon ce ne sont pas les mêmes zones. Il souligne que ce réaménagement ne va pas amener de trafic supplémentaire. On modifie la zone sportive mais on est dans des espaces restreints que l'on est contraint de respecter. Donc, au final, on déménage quelques infrastructures pour faire la place à un second terrain de foot qui est aujourd'hui une nécessité, en regard d'un club qui compte plus de 150 enfants qui sont représentés dans toutes les catégories de jeu de leur championnat. Ces enfants sont beaucoup trop à l'étroit notamment depuis que la surface du terrain MERINAT a été perdue, même si celle-ci n'était pas forcément optimale. Avec ce préavis, il s'agit simplement de réaménager la zone en perdant, il est vrai, l'anneau de course. Selon M. Nicolas CROCI TORTI, il y a lieu de mettre en perspective une demande croissante, d'un club dynamique qui est la plus grande association de la Commune et des utilisateurs individuels occasionnels de l'anneau de course. Il peut comprendre leur déception mais malgré la présence de cet anneau depuis 20 ans, force est de constater que la société de gym n'a plus de section d'athlétisme suite au désengouement de ses jeunes membres. Par ailleurs, il souligne que cet anneau n'est pas une installation sportive qui est exigible dans le cahier des charges du sport scolaire. Ce réaménagement comprend également le déplacement du lancer du boulet, de la place de jeux et du terrain de Beach volley qui est extrêmement prisé. En ce qui concerne la place en tartan multisports, qui fait partie des infrastructures obligatoires pour l'école, son implantation est prévue beaucoup plus proche de la salle de gym triple qui est actuellement en construction dans le cadre de l'agrandissement du collège de Perrosalle. Pour les amateurs de course, la piste finlandaise est conservée ainsi que la piste du 100 m. et celle du saut en longueur.

Quant à la surface du lancer de boulet, qui elle est une exigence du sport scolaire, elle sera aussi rapprochée de l'école. Le parc de jeux va lui être réaménagé à proximité de la crèche et de l'UAPE qui sont en construction. Ainsi donc, M. le Municipal précise que les infrastructures actuelles seront conservées mais déplacées à l'intérieur de ce périmètre de 100 mètres, à l'exception de l'anneau qui laissera sa place à un deuxième terrain de foot. Pour M. CROCI TORTI, *« dans une Municipalité on doit faire des choix et dans le cas présent, il y a un besoin, une demande, il y a une nécessité. »*

Au niveau des coûts, il y a eu des discussions nourries et des comparaisons qui ont été faites lors de la séance avec la Commission des finances et M. le Municipal souhaite mentionner quelques chiffres factuels sur le plan technique pour permettre de comparer ce projet à ceux que d'autres Communes du Canton ont réalisés. La première comparaison est faite avec les Communes avoisinantes et les infrastructures dont elles disposent. Il est rappelé que la population boyarde vient de franchir le cap des 8'000 habitants et qu'elle recense aujourd'hui un seul terrain de foot. A titre de comparaison, Aigle = 10'000 habitants en a trois, Bex = 8'200 habitants a 3 terrains dont 2 aux normes officielles (100x64 m.) et un petit qui permet d'accueillir des catégories pour enfants. Roche = 2'000 habitants compte 2 terrains tout comme Yverne pour 1'000 habitants. Tous ces terrains sont éclairés et aux normes officielles pour des matchs de championnat. Pour ce qui est du choix d'un terrain synthétique il a été conseillé pour éviter que, comme c'est actuellement le cas lorsque toutes les équipes s'entraînent sur l'herbe, cela ruine complètement la surface de jeu. Avec le terrain actuel, il faut veiller à le ménager pour éviter de trop lourds travaux d'entretien, ce qui réduit la période d'entraînements, notamment pendant les saisons de transition comme au printemps ou en automne. Un terrain synthétique permettrait d'éviter au club, qui est en plein essor, de parcourir 2 fois par semaine 7 à 8 km jusqu'à Yverne pour aller s'entraîner, sachant que cela implique des transports individuels et toute sorte de désagréments. Comme en a témoigné M. PLASCHY, responsable du Club de foot, présent lors de la séance de commission, une certaine démotivation est constatée auprès des jeunes qui se manifeste par une baisse de fréquentation aux entraînements. Il y a donc d'un côté 150 enfants + quelques adultes, soit plus de 200 membres qui sont à l'étroit, qui ont des possibilités amoindries de s'entraîner et, de l'autre côté, des utilisateurs occasionnels qui viennent, à titre personnel, courir sur l'anneau. Selon M. CROCI TORTI, il appartient à la Municipalité de faire des choix et dans la balance, il va sans dire qu'ici le poids du club de foot a son importance. Cela étant, les architectes de Perrosalle ont été mandatés pour présenter un avant-projet avec des possibilités d'inclure un anneau de course sur le site du collège, certainement pas aussi grand mais plus proche des infrastructures scolaires.

Concernant la proposition du Conseiller MAILLARD d'élaborer un projet participatif, M. le Municipal dit la comprendre mais il ne pense pas que, pour chaque projet qu'elle va présenter, ce soit la volonté de la Municipalité de consulter la population proche du dossier, les partis politiques et autres sociétés locales. A un moment donné, il y a lieu de respecter les institutions qui sont le Conseil communal qui légifère en acceptant ou non les projets que la Municipalité lui propose, qui, elle, se soumet aux décisions du Législatif. Il en va différemment dans un projet comme « Olon 2050 » qui a été initié par une motion et pour lequel l'aspect participatif est essentiel pour essayer de repenser la manière de vivre et d'organiser le village. Dans ce cas de figure, il n'y a pas d'investissement financier, à l'inverse du préavis traité ce soir. Il souligne également que depuis 2019 le projet a été travaillé. A l'automne de cette même année, l'ensemble du voisinage signataire de la convention a été invité à échanger sur un avant-projet qui était évidemment différent de celui d'aujourd'hui avec

notamment un skate-parc, ce qui a déclenché une levée de boucliers car il était exclu de construire une telle installation à proximité des habitations. A ce moment-là aussi il a fallu faire un choix, même s'il y avait déjà des attentes d'une association de jeunes qui s'est maintenant structurée et qui a envie de promouvoir le skate. A ce propos, la Municipalité réfléchit à une solution pour implanter éventuellement un skate-parc à proximité de la ferme de la Distillerie, qui serait ainsi plus éloigné des habitations. Cela permettrait d'offrir une surface aux jeunes qui pratiquent la trottinette et le skate car ils sont nombreux à s'adonner à ces activités sportives.

M. CROCI TORTI aimerait maintenant revenir sur l'aspect financier et il remercie une fois encore la Commission des finances qui a fait son travail en analysant les coûts et en effectuant quelques comparaisons avec d'autres projets réalisés dans le Canton. Alors, dans cet esprit, il s'est également soumis à cet exercice et a repris l'exemple du préavis du Mont-sur-Lausanne qui a été amené par M. le Conseiller THEUBET lors de la séance de préparation. M. le Municipal s'est donc plongé dans ces préavis et a notamment étudié les montants qui paraissent élevés, comme celui de l'installation de chantier. Au moyen d'un power point, il présente un comparatif entre le projet d'Ollon et celui du Mont-sur-Lausanne qui date de 2017. Celui-ci est le plus similaire parce qu'il comprend la construction d'un nouveau terrain de foot en synthétique sur un terrain herbeux, soit une surface déjà utilisée pour cette activité, et d'un terrain multisports exactement comme celui qui devrait se construire sur le site de Perrosalle. Le terrain de foot synthétique est aux mêmes dimensions. Là il est question de 2 infrastructures qui sont identiques avec un terrain multisports de 45 m par 30 m. en tartan qui a été construit sur une surface herbeuse. Pour ce faire, il n'y avait pas énormément de terrassement à réaliser et il y avait juste l'infrastructure et l'éclairage à installer. Dans le projet d'Ollon, pour comparer ce qui est comparable, M. le Municipal a pris en compte le déplacement et la reconstruction du Beach-volley parce que cette surface va être déplacée. Si les surfaces sont un peu moins grandes, le travail est tout aussi important. Il y a également le lancer du boulet qui sera démoli et déplacé, donc on reconstruit des installations à neuf et des accès puisque l'actuel sera déplacé et ne se fera plus à droite de la buvette mais à gauche. On peut donc estimer que par rapport à la surface de réaménagement on est plus ou moins à l'identique entre ces 2 préavis. Il précise encore que le préavis du Mont-sur-Lausanne a été réalisé en 2017, avant le COVID même s'il n'aime pas utiliser cette excuse, personne ne contredira le fait que les prix de 2017 n'étaient pas ceux de 2021, au vu de l'ascenseur qu'ils ont pris notamment au niveau des métaux et des produits à base de plastique. Il est indéniable qu'il y a eu une hausse des coûts en raison de la pandémie. Il est difficile de la chiffrer mais on peut raisonnablement estimer qu'elle a eu une influence non négligeable quand on sait que dans un terrain synthétique il y a des composantes plastiques et métalliques pour les barrières, les grillages et autres.

Pour ce qui est du poste « démolition » il n'y a aucuns travaux de ce type dans le préavis du Mont-sur-Lausanne puisque le terrain principal existait et que la zone était en herbe. Par contre, il n'en va pas de même pour Ollon où il y aura de gros travaux puisqu'il faut démolir l'anneau, l'accès, le Beach-Volley, le lancer du boulet, le parc de jeux, le terrain multisports, la place de jeux et la butte qui fait la séparation. Ici la comparaison n'est pas possible avec le Mont-sur-Lausanne.

M. le Municipal aborde maintenant les coûts des travaux qui s'élèvent pour Le Mont à Fr. 4'100'000.-- et pour Ollon à Fr. 4'190'000.-- soit Fr. 90'000.-- en sus. Au niveau des installations de chantier, qui ont été passablement commentées lors de la séance de la Commission des Finances, il reconnaît que l'on peut se questionner sur ce point. Les montants sont de Fr. 305'000.-- au Mont et de Fr. 209'000.-- à Ollon.

Même si c'est difficile de tout comparer parfaitement entre les 2 situations, mais pour être au plus proche, M. CROCI TORTI a regroupé les éléments semblables, c'est-à-dire le terrassement, tout ce qui est réseau enterré et évacuation des eaux. Il en ressort, que dans ce cas, le préavis boyard est d'env. Fr. 90'000.-- plus élevé sur un total de Fr. 879'000.-- contre Fr. 790'000.-- au Mont.

Au final, M. le Municipal considère qu'il n'y a pas une différence significative avec le préavis du Mont-sur-Lausanne qui a tout de même nettement moins de travaux de démolition et préparatoires, puisqu'au final le coût est quasi identique, soit Fr. 4'100'000.--, en 2017, au Mont et Fr. 4'190'000.-- pour Ollon. Selon M. CROCI TORTI, la Municipalité est bien consciente que ce préavis de 4,2 millions est supérieur aux 3,75 millions qui figuraient dans le plan de financement quinquennal de la législature précédente. Cependant, il y a lieu de se rappeler que ces chiffres sont basés sur une estimation réalisée par le Bureau d'ingénieur qui suit le projet depuis mai 2020. Aujourd'hui, le montant articulé de Fr. 4,2 millions correspond à des soumissions rentrées à 100 % ce qui veut dire que les prix sont confirmés par les entreprises (règles des Marchés publics). Pour mémoire, M. le Municipal souligne que pour le Collège de Perrosalle, le Conseil a accepté un préavis de 38 millions avec 50 % de soumissions rentrées, le reste étant des devis estimatifs ! Par ailleurs, M. CROCI TORTI indique que depuis le moment où ce préavis a été rédigé, à savoir vers le 15 décembre 2021, des discussions ont eu lieu avec l'entreprise qui a déposé la meilleure offre, tout en précisant que les travaux n'ont pas été adjugés. Une rencontre s'est tenue entre la séance de la Commission des Finances et le Conseil de ce soir. Il en ressort qu'il peut raisonnablement être envisagé de faire de substantielles économies en reprenant et en recalculant les métrés au plus juste, voire en réduisant certaines quantités. En effet, selon M. le Municipal, si les règles des Marchés publics ne permettent pas de négocier les prix, par contre, sur une soumission de 232 pages, il y a forcément des choses qui s'ajustent entre le projet et le final. Dans le cas présent, cela représenterait une baisse d'env. Fr. 150'000.--. A cela, il y a lieu de prendre en considération que l'Etat de Vaud attribue des subventions pour la construction de nouvelles infrastructures sportives, via le Fonds du sport vaudois. Malheureusement, aujourd'hui, il n'est pas possible d'articuler de chiffres. En effet, comme il s'agit d'un gros projet, celui-ci doit être examiné par un Comité qui définira le montant du subside. Les réunions ayant lieu 4 fois par an, il faudra attendre mars prochain pour connaître le montant alloué. Il est précisé que ces subventions porteront uniquement sur la construction du terrain de foot et du Beach-Volley. M. le Municipal estime qu'il est raisonnable d'envisager recevoir en tout cas Fr. 150'000.-- de la part du Fonds du Sport mais, bien évidemment, cela reste à confirmer.

Du point de vue de M. Nicolas CROCI TORTI, il estime qu'au final, l'un dans l'autre, il n'y a pas un très grand écart avec la construction qui a été réalisée au Mont-sur-Lausanne en 2017 déjà et avant la pandémie de la COVID. En outre, et comme discuté dans la semaine au sein de la Municipalité, cette dernière est prête à accepter l'amendement de la Commission des Finances c'est-à-dire une enveloppe de Fr. 3,75 millions pour ce préavis. Personnellement M. le Municipal s'engage, tout comme ses collègues, à faire respecter ce budget et à garantir que la facture finale ne le dépassera pas. Il se dit serein quant à la réalisation de cet objectif. En s'excusant pour la longueur de son intervention, il pense néanmoins que cela valait la peine d'expliquer certains points, de reprendre aussi certains montants sur la base des discussions avec la Commission des finances pour essayer de comparer, tout en sachant qu'aucun projet n'est comparable à l'identique à celui des Verchy. Il termine en restant à disposition pour répondre aux questions.

M. le Conseiller Olivier DUBI dit avoir déjà obtenu des réponses à plusieurs de ses questions en entendant les explications de M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI. Cependant, il constate que ce terrain est quand même beaucoup utilisé par les classes scolaires et que les collèges privés de Villars viennent aussi régulièrement faire du foot sur le petit terrain d'à côté. Il pense qu'il suffirait de l'éclairer et que les petites équipes pourraient jouer dessus. A son avis, sans engager beaucoup de frais, on pourrait installer un éclairage sans avoir besoin de construire un deuxième terrain. D'autre part, constatant qu'il n'y a aucune place de récréation pour les petits, il trouve inadéquat de la démolir maintenant. Il estime que ce projet de réaménagement de la zone des Verchy peut attendre et se réaliser quand le chantier du collège sera fini. M. le Conseiller trouve que l'on dépense beaucoup d'argent notamment avec les 2 préavis que M. CROCI TORTI a récemment présenté au Conseil. Avec celui de la patinoire, en mars 2021, cela représente déjà 9 millions, sans parler de celui qui a été retiré. Sans cela dit-il « *on serait déjà à 30 millions* ». Selon M. DUBI, il faut aussi penser à cela avant d'accepter ou de refuser le préavis de ce soir.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI reprend M. le Conseiller DUBI en lui disant que ce n'est pas son projet mais bien celui du Collège municipal et que les millions ne lui sont pas personnellement destinés. De par son dicastère il est bel et bien délégué par la Municipalité pour élaborer les préavis auxquels M. le Conseiller fait allusion, tout en soulignant que le dernier dont il fait référence était un cautionnement pour le Centre des Sports de Villars SA et que la Commune n'a pas à sortir d'argent. Par contre, ce soir se sont effectivement 4 millions que la Municipalité sollicite pour réaménager la zone des Verchy. Au sujet de la Place de jeux, M. CROCI TORTI remémore à M. DUBI que son déplacement et sa reconstruction ont été votés dans le cadre du préavis du Collège de Perrosalle et qu'elle se situera sur le site de l'école, à proximité du bâtiment 4 qui est celui qui abritera l'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) et la crèche.

Au sujet de la place de jeux, M. DUBI répond qu'il avait compris mais il pense qu'il ne faut pas aller trop vite car le collège n'est pas fini et c'est les enfants qui seraient privés de terrain de jeux.

M. le Municipal comprend la préoccupation de M. DUBI quant au déplacement et à la réalisation de la place de jeux. Pour ce qui est du terrain de football, il répète qu'en regard du nombre d'enfants qui pratiquent le foot et celui des utilisateurs de l'anneau, la notion d'utilité est évidente. Selon ses dires, ils font vivre la plus grosse association de la Commune. Par contre, M. le Municipal ne dispose pas de statistiques qui montrent qui vient sur cette place de jeux ou sur le terrain de Beach-volley. Il est seulement constaté que beaucoup de sportifs qui fréquentent les lieux viennent avec des véhicules immatriculés en Valais. La Municipalité n'a cependant pas la volonté d'interdire ou de réserver cette place dont elle sait qu'elle est prisée par bon nombre d'utilisateurs venant de tout le Chablais.

M. Olivier DUBI dit qu'il ne faut pas oublier que les sociétés de gymnastique ont perdu beaucoup de membres du fait que, pendant longtemps, elles n'ont pas pu s'entraîner dans des salles. Il pense qu'avec la construction de la nouvelle salle de gym, la tendance pourrait à nouveau s'inverser et peut-être aussi pour l'athlétisme.

M. Robert SCULATI, au sujet de la mobilité et en regard des plans, demande s'il est prévu un lieu de stationnement pour les cycles sur cette zone. Vu que c'est un moyen de locomotion que beaucoup de jeunes utilisent, il aimerait savoir si quelque chose a été prévu pour eux.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond par l'affirmative.

Mme Catherine FLÜTSCH remercie M. le Municipal pour ses longues explications parsemées de comparaisons malgré le fait qu'il prétendait vouloir les éviter. Pour sa part, dans ce registre, puisque l'on a montré le nombre de terrains de foot que les communes avoisinantes comptaient, Mme la Conseillère aimerait que le même exercice soit fait avec les piscines couvertes et les patinoires, par exemple, car elle pense que là aussi *« on n'est pas tout à fait à égalité avec les mêmes Communes voisines »*. A son avis, Ollon bat des records au niveau des piscines couvertes, puisqu'elle en compte deux qui sont aussi utilisées par des personnes venant de l'extérieur. Mme FLÜTSCH pense que ce genre de comparaison n'est pas forcément pertinente alors, comme à son avis la plupart des gens dans cette salle, elle se dit favorable à un deuxième terrain puisqu'il y a des utilisateurs potentiels. Elle considère cependant que ce projet est tout de même cher et elle estime que l'on peut faire quelque chose de moins onéreux.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI explique qu'il a joué le jeu de la comparaison en quelque sorte pour répondre à la Commission des finances qui s'est adonnée à cet exercice. Pour M. le Municipal, il faut comparer ce qui est comparable, en prenant l'exemple du Mont-sur-Lausanne, il a simplement essayé d'arriver avec des éléments comparables au vu des infrastructures. Au sujet des piscines, il donne raison à Mme FLÜTSCH à savoir qu'Ollon est bien dotée, avec une qui est essentiellement utilisée par l'école et l'autre qui est plutôt un atout touristique. Il perçoit bien le sens de sa remarque ! Maintenant, sur le dernier point qui veut un projet moins cher, M. le Municipal répète que les prix donnés sont des prix de Marchés publics et ce n'est pas la Municipalité qui a décidé de mettre tant pour l'éclairage ou tant pour le terrain. Comme déjà dit, les appels d'offres des Marchés publics sont soumis à des règles strictes. Les prix qui sont présentés sont des prix fermes. Dans le cas présent, il y a lieu de tenir compte du fait que s'il y a 15 entreprises qui ont téléchargé la soumission toutes n'avaient pas le profil pour exécuter ces travaux spéciaux. En effet, c'est un marché de niche et les entreprises spécialisées pour réaliser ce genre d'infrastructures ne sont pas légion. En ce qui concerne le coût, M. le Municipal conçoit qu'il puisse paraître élevé mais, à son avis, il est fort à parier que les prix ne vont pas baisser et que, s'il est reporté d'un an, il est fort peu probable qu'un projet similaire puisse être réalisé à moindre coût.

M. CROCI TORTI comprend qu'il y a des personnes qui regrettent que l'anneau soit démolé mais, à celles-ci, il a envie de dire *« regardez tout ce que l'on gagne à côté »*, notamment que sur un terrain synthétique d'autres sports ou d'autres activités peuvent se pratiquer. Par ailleurs, pour rebondir sur les précédents propos de M. le Conseiller Olivier DUBI au sujet des écoles, M. le Municipal souligne le fait qu'avec l'agrandissement de Perrosalle, il y aura 3 salles de gym à disposition des sociétés. Pour lui, il y a un besoin avéré des principaux utilisateurs que sont les 150 enfants du club de foot qui doivent aller régulièrement s'entraîner à Yverne, générant par-là du trafic et bien d'autres complications pour les parents et les dirigeants.

M. CROCI TORTI souligne à nouveau que les coûts sont basés sur 100 % de soumissions rentrées, il n'y a pas d'estimatif ou *« d'à peu près combien ça coûte »*. Il est convaincu que ces prix sont au plus juste et que *« on peut revenir dans 6 mois ou dans une année avec ce même projet, on n'aura pas un projet moins cher »*. Il réaffirme également que la Municipalité accepte d'aller dans le sens de la Commission des finances en réduisant le montant mis à disposition. Elle fera les choix qui s'imposent en renonçant à certaines choses. Il dit rester optimiste parce que grâce à une optimisation du cahier

des charges et du programme de construction ainsi qu'à un retour étatique de subventions, il est confiant que le montant de 3,75 millions ne sera pas dépassé.

M. Robert SCULATI demande, en cas d'acceptation du préavis, quelle serait la planification des travaux et si le terrain de Beach-volley serait à disposition cet été ? Il pense qu'il faudrait choisir le bon moment pour leur réalisation, car c'est une infrastructure qui s'utilise à la belle saison.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond que si le préavis est accepté ce soir, le planning prévoit le début des travaux à fin mars 2022 pour une durée prévue à 5 mois. L'objectif est d'offrir les nouvelles surfaces de foot pour le début du 2^{ème} tour de la saison 22/23 aux juniors du CS Ollon. Immanquablement il y aura un été sacrifié pour le Beach-volley.

Mme Catherine FLÜTSCH aimerait répondre à M. le Municipal CROCI TORTI qu'elle comprenait bien que les prix sont ce qu'ils sont ! Ce n'est pas cela qu'elle remet en question, mais considère que des dépenses conséquentes ont déjà été faites par le passé pour une patinoire et pour une piscine, effectivement aussi à l'intention des touristes. Mme la Conseillère fait la réflexion suivante : *« peut-être que l'on a déjà beaucoup dépensé et qu'un jour il faudrait choisir. On ne peut pas tout avoir ! »* Elle précise que c'était là le sens de sa précédente intervention, par rapport aux comparatifs. Elle considère qu'il y a déjà beaucoup d'infrastructures sportives sur notre Commune et que l'on pourrait comprendre que certaines personnes trouvent que le niveau des dépenses, surtout si on dépasse encore le montant de départ, est top conséquent. Pour Mme FLÜTSCH cette question est légitime en regard des nombreux grands projets envisagés, sans oublier l'agrandissement du Collège de Perrosalle qui est en cours de réalisation.

Au niveau financier, M. le Syndic Patrick TURRIAN souhaite préciser qu'effectivement il y a une patinoire sur le territoire communal, mais que le financement qui a été demandé la dernière fois était un cautionnement en faveur du Centre des Sports SA et qu'il n'était pas pour la patinoire mais bien pour la construction d'un fitness et d'un restaurant sur le site alentour de la patinoire. Il rappelle que la surface de glace n'était pas concernée. Quant à la piscine de Villars, celle-ci a été rénovée en 2017 déjà. Il mentionne que la planification financière qui a été présentée par la Municipalité pour la législature correspond au cadre du plafond d'endettement. Les montants qui y figurent sont estimatifs pour chaque projet. M. le Syndic souligne que la Municipalité est très à l'aise pour présenter un tel plafond avec des projets qu'elle voulait réaliser, durant la présente législature. Pour elle, la transformation de la zone sportive des Verchy fait partie de son plan de législature mais avec la volonté de la présenter à son début. Pour M. Patrick TURRIAN, ces travaux peuvent se réaliser simultanément au chantier du Collège, il n'y a pas besoin d'attendre que l'un se finisse pour démarrer l'autre. A son avis, c'est encore mieux car on évite d'étendre sur la durée des travaux dans la même zone. D'autre part, il tient à dire que ce n'est pas le projet de M. CROCI TORTI mais bien celui de la Municipalité qui le présente en toute collégialité car elle croit en ce projet qui est pour l'avenir d'Ollon. C'est aussi dans cette perspective d'avenir que Perrosalle est agrandi incluant une infrastructure parascolaire (UAPE, garderie), devenue indispensable ainsi que des salles de gym. C'est la même vision pour tout ce qui est projeté autour de Perrosalle avec des terrains de foot qui répondent à un besoin. Aux anciens qui siégeaient déjà lorsque la zone des Verchy a été créée, M. le Syndic, dit que l'on pourrait peut-être penser aujourd'hui *« que l'on a pas fait tout juste »* mais, à ceux-ci, il rappelle que l'ancienne Municipalité avait pour objectif d'acheter les parcelles situées à côté des Verchy pour réaliser des terrains de

football mais qu'elle n'a pas pu les obtenir du fait que le Canton les a décrétées surfaces d'assolement, quand bien même la Commune bénéficiait d'un droit d'emption sur ces parcelles. M. TURRIAN dit aussi que l'idée de l'anneau n'est pas totalement abandonnée mais qu'il faut être conscient qu'il sera difficile de l'intégrer tant dans le périmètre des Verchy que dans celui de Perrosalle.

M. Stéphane COSANDEY remercie M. le Municipal CROCI TORTI pour ses explications fournies et dit qu'il ne se souvient pas d'en avoir entendu autant qui précédaient un vote et avant même les questions. Ces explications lui donnent le sentiment que beaucoup de monde est partagé sur ce préavis en regard du coût important qu'il va falloir décider d'endosser ce soir, ou pas. Il pense que les explications données, le travail rigoureux des 2 commissions ainsi que le rapport minoritaire sont à saluer et ont été très utiles à son parti au moment de la préparation de cette séance. Au nom des Verts, il remercie les auteurs. Avant de procéder au vote, il paraît utile à M. le Conseiller de partager l'état d'esprit dans lequel les membres de ce groupe se trouvent, même si beaucoup de questions ont déjà obtenus des réponses. Cependant, comme les avis sont très partagés, il lui semblait important de faire part de leurs différentes considérations à l'Assemblée. Tout d'abord, que le besoin est reconnu de créer un terrain de foot pour le Club Sportif qui, clairement, doit en disposer d'un second. Des interrogations subsistent quant à savoir si c'est le plus gros club qui accueille des enfants. Il semble que le club de natation des Marsouins compte aussi 150 enfants et qu'il mérite également l'attention de la Municipalité, tout comme d'autres de la Commune, ce qui semble d'ailleurs être le cas. M. COSANDEY indique que les 3 points qui ont été relevés dans le rapport minoritaire ont également beaucoup interpellé, Les Verts, en particulier celui de la consultation qui n'a été faite qu'auprès du Club de foot mais n'a inclus ni la commission Jeunesse, ni le cartel des sociétés ou encore l'école. Il semble qu'un sondage, à l'image et dans l'esprit de celui qui a été fait, en son temps, pour la patinoire aurait pu être repris pour les Verchy, tout en respectant, bien entendu, les institutions, dicit M. COSANDEY *« question que l'on ne s'est pas posée à l'époque pour la patinoire... »* D'autre part, M. le Conseiller explique que, pour simplifier les calculs, il a pris la liberté d'arrondir le montant du préavis à 4,2 millions qu'il a rapporté aux 8'000 habitants de la Commune. En appliquant cette règle strictement arithmétique cela indique une dépense de Fr. 525.-- par habitant et si on la transpose sur une version à 3,75 millions, cela représente Fr. 462.-- par habitant. Posés de manière individuelle, ces chiffres interpellent le groupe. De plus, le terrain synthétique avec toutes les infrastructures qui l'accompagnent ainsi que la démolition d'un terrain de sport qui est aujourd'hui utilisé, paraissent assez luxueux vu l'état des finances de la Commune, en particulier en regard de la marge d'autofinancement qui n'a pas cessé de fondre ces dernières années, aux dires de M. COSENDAL. Si les membres du parti comprennent bien, que la Municipalité a mis en place un plan financier rigoureux, il n'empêche qu'ils se demandent si cette dépense-là est prioritaire aujourd'hui. En outre, comme cela a été relevé dans le rapport de minorité, il y a un plan de mobilité qui est en cours et il aurait paru utile aux Verts *« d'être en mesure de tenir compte des résultats de cette étude pour décider de ce que l'on allait faire dans cette zone des Verchy, avant de dépenser 4 millions »*. Ils relèvent également que le club de foot existe depuis 1942 et qu'il a joué sur du gazon jusqu'à maintenant. Dès lors, ils se demandent *« s'il n'y a pas moyen d'obtenir une comparaison de prix par rapport à une version de terrain moins luxueuse et qui pourrait être présentée dans un prochain Conseil »*. Au nom du parti, M. COSANDEY dit ressentir un sentiment d'urgence dans ce projet mais considère qu'il devrait vraiment être possible de comparer et d'avoir une vision quant à un étalement des travaux qui permettrait de ne pas faire cette grosse dépense d'un seul coup et pas entièrement sur cette

législature. En conclusion, il est dit « *voilà pourquoi le groupe des Verts est très partagé ce soir et vous le verrez sans doute au moment du vote.* »

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI remercie M. COSANDEY pour son intervention. A propos des clubs de la Commune, en ce qui concerne celui des Marsouins, il rappelle qu'il s'entraîne dans les infrastructures des 2 piscines communales et que son siège est à Aigle, tout en sachant qu'il y a de nombreux enfants boyards qui en sont membres. Il est souligné que parmi ceux-ci certains ont été récompensés par une distinction du Mérite boyard, il n'y a pas très longtemps. Pour M. le Municipal la comparaison pourrait aussi se faire avec le Ski-club de Villars ou d'autres mais il pense que ce n'est pas judicieux dans le cas d'espèce. Par rapport à l'école, dont le site est en construction, il rappelle à M. le Conseiller qui siégeait déjà lors de la dernière législature et qui a de ce fait sans doute pris part au vote du préavis pour le Collège, que conformément au cahier des charges les infrastructures extérieures scolaires obligatoires vont être reconstruites à proximité du site permettant ainsi des synergies avec les Verchy. Sur cette zone, il restera les trois installations scolaires qui sont la piste du 100 m., le lancer du boulet et le saut en longueur. L'école a donc été consultée sur la création et l'agrandissement de Perrosalle mais pas sur la zone des Verchy. M. CROCI TORTI insiste sur le point de la mobilité, en soulignant que ce réaménagement n'amènera pas plus de trafic, étant entendu que la zone n'est pas agrandie en remplaçant l'anneau de course par un terrain de foot. Il n'y aura pas de places de parc supplémentaires. Il confirme que pour la Municipalité aussi la mobilité autour de Perrosalle est un enjeu et qu'effectivement la route du Collège est problématique. Cependant, malheureusement, il ne sera pas possible « *de casser les barrières alentours pour ne faire plus qu'une seule zone pour ne plus avoir de voitures* ». Un bureau spécialisé planche actuellement sur cette problématique. La zone comme déjà mentionné n'est pas extensible puisque le Canton a classé les terrains voisins en surfaces d'assolement (SDA). Quant au sentiment que ce projet a été conçu dans l'urgence, M. le Municipal réfute cette appréciation car, comme mentionné dans le préavis, les réflexions de la Municipalité ont commencé en été 2019 et en automne de la même année, les voisins concernés ont d'ailleurs été convoqués pour la présentation d'un avant-projet. Dès lors que le préavis soit présenté 2 ans et demi plus tard, M. CROCI TORTI ne peut pas admettre qu'il soit dit qu'il a été réalisé dans l'urgence. Durant ce laps de temps il y a eu pas mal de travail accompli et pas mal de réflexion ! A son avis, c'est plutôt un projet qui est abouti.

Mme Martine SCULATI COTTET, par rapport à la mobilité, pense qu'il y a lieu de préciser la pensée du groupe des Verts, qui n'est pas en train de sous-entendre qu'il y aura davantage de voitures et de places de parc. Ce n'est pas dans ce sens-là que va sa réflexion mais sur la question des flux. Selon Mme la Conseillère, un bureau d'étude va regarder où vont passer les enfants pour déterminer les zones de dépose les plus appropriées, où vont passer les vélos, les voitures, etc. C'est principalement une question de trajectoires et elle considère qu'avant de poser des portails et de savoir où vont rentrer et sortir les gens, il doit y avoir une réflexion globale. Une articulation entre la zone des Verchy et l'espace de Perrosalle est fondamentale. Selon ses dires, c'est inévitable qu'il y aura des interactions entre la zone scolaire et celle de loisirs. Il y aura des flux de passants, de vélos et de voitures, et pour Mme SCULATI COTTET il est prématuré de tout déterminer avant que le bureau de mobilité ait fait son travail.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond qu'aujourd'hui, c'est à travers cette zone qu'il y a le plus de flux parce que, provisoirement, on dirige les parents le long du chemin de la Monnaie. Mais, lorsque le collège de Perrosalle sera terminé et l'étude faite, M. le Municipal doute que les parents pourront continuer à déposer leurs enfants

là-bas. Dans le cadre du préavis, à l'intérieur de la zone des Verchy on parle de mobilité pedestre, éventuellement de vélos mais, selon ses dires, l'aménagement des flux à l'intérieur de ce périmètre ne va rien changer entre le futur et l'actuel. Une nouvelle fois il souligne le fait que ce réaménagement n'amènera pas plus de voitures et qu'avec la nouvelle entrée, il y aura certainement quelques places de stationnement en moins. Il espère que les gens s'y rendront plutôt en vélo mais, pour M. CROCI TORTI, que l'on attende le résultat de l'étude de mobilité pour réaliser ce préavis ou qu'il se fasse maintenant ne changera rien, car, selon lui, ce n'est pas le nouveau terrain de foot qui aura une influence sur la mobilité dans la zone. M. le Municipal se dit sensible à cette préoccupation et la comprend, il est nécessaire d'y réfléchir mais, s'il concède que la circulation autour de Perrosalle est un casse-tête, il réfute que ce soit à cause du terrain de foot. Il considère que le problème majeur provient des parents qui amènent leurs enfants à l'école. M. CROCI TORTI n'arrive pas à voir en quoi le fait de remplacer un anneau de course par un terrain de foot aura une influence quelconque pour engendrer un afflux massif de voitures.

Mme Janique BONZON demande à ce que le vote de ce préavis s'effectue à bulletin secret. Par une levée de mains, elle obtient sans problème le soutien de plus de 5 conseillères et conseillers.

M. Jean-François THEUBET souhaite prendre la parole car il dit s'être souvent senti visé lorsqu'il était question de comparaison puisque c'est lui qui a amené ces éléments à la Commission des finances. Il explique que, considérant qu'il n'est pas du métier, il s'est renseigné sur d'autres préavis réalisés ailleurs dans le Canton. A M. CROCI TORTI, Il fait d'ailleurs remarquer que, dans son argumentaire de réponse, ce dernier n'a pris l'exemple que du préavis du Mont-sur-Lausanne sans mentionner les autres, également pris comme points de comparaison, qui se situaient plutôt autour des 1,5 à 2,3 millions pour un terrain synthétique, donc 2 fois moins... Faisant référence à l'un d'eux, M. THEUBET déclare *« pour moi construire 2 terrains de basketball ce n'est pas la même chose que de déplacer 2 tas de sable, parce que l'on est bien d'accord que les terrains de Beach-volley et du lancer de boulet sont des tas de sable... »*. Au sujet des prix ce dernier se fait le porte-parole des Verts pour dire leur effarement notamment pour le poste « chaussée et revêtement » mentionné à Fr. 187'000.--. Selon leur calcul, cela représente Fr. 1'000.--/le mètre linéaire pour la pose de goudron sur un chemin long de 187 m., ce qui correspondrait à des coûts pour une route cantonale, ce qui légitimement les interpelle. Après avoir entendu plusieurs fois M. CROCI TORTI dire que ces soumissions étaient soumises aux règles des Marchés publics et considérant qu'il n'y a que 3 entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres, cela amène M. le Conseiller à envisager l'éventualité qu'elles se sont peut-être entendues sur les prix. Dans le prolongement de cette hypothèse, M. THEUBET demande si elles avaient établi leurs offres à 6,5 millions, si la Municipalité serait rentrée en discussion ? Il lui semble que fatalement il n'est pas possible de faire autrement du moment que le projet est soumis aux Marchés publics. Dès lors, il demande quelle est la possibilité d'action pour les élus du Législatif qui estiment que l'on se moque d'eux pour certaines choses ! Personnellement il dit que son seul point de comparaison est d'avoir construit sa maison mais reconnaît que les matériaux choisis ne contenaient pas beaucoup de plastique ou de pétrole et que la COVID n'avait pas encore sévi, faisant par-là référence aux arguments mis en avant par M. le Municipal pour défendre les coûts. M. le Conseiller prend encore l'exemple des aménagements extérieurs devisés à Fr. 460'000.-- alors que selon ses dires *« on a déjà tout fait le reste »* et qu'il est répondu à la question de la Commission des finances que *« c'est pour 11 arbres et un petit peu de gazon »*. Pour M. THEUBET, une telle réponse implique qu'il n'est pas possible de se prononcer sur quelque chose d'aussi vague. De son point de vue, cela fait naître la

suspicion que les prix ont été surfaites et la réflexion que *« on est une Commune... on verra bien... de toute façon il n'y a que 3 soumissions... de toute façon on n'a pas le choix... de toute façon ils vont payer... et puis effectivement c'est pour la jeunesse... »*. M. le Conseiller dit faire partie du club et donc d'être concerné puisqu'il entraîne des juniors. Il reconnaît qu'il serait content de bénéficier d'un terrain synthétique et il ne réfute pas son utilité. Cependant, il se demande comment une Commune peut réagir, face à des entreprises qui peut-être gonflent un peu les prix ? Quels sont les moyens à sa disposition pour se prémunir de ce genre de situation ? Il demande à la Municipalité si elle peut apporter une réponse ou si quelqu'un dans la salle pourrait donner un début de piste ?

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond à M. THEUBET que si le montant du projet avait atteint 6,5 millions, il est clair qu'il n'aurait raisonnablement pas été présenté. A ce propos, il rappelle que le montant qui avait été estimé en 2020 par un bureau spécialisé, qui a notamment comme référence la réalisation du complexe sportif de la Saussaz à Montreux, était de 3,75 millions. Aujourd'hui, il répète que la Municipalité accepte de réaliser les travaux prévus dans le préavis avec ce montant-là. Il dit partager l'avis de M. THEUBET en ce qui concerne le coût du mètre linéaire de goudron sur le chemin d'accès. Maintenant, au sujet d'une différence de prix fortement marquée entre les 3 soumissions, qui a été mise en évidence sur un même poste, il précise que c'est le travail du Bureau d'ingénieur que de contrôler et de demander confirmation des prix... donc, du moment que cette démarche a été effectuée, il n'y a rien d'autre à faire. Ceci correspond aux lois des Marchés publics, qui sont européennes, et c'est à l'entreprise d'assumer. M. le Municipal dit clairement que s'il avait présenté un préavis de 6,5 millions à ses collègues, il est évident que *« l'on ne serait pas là à discuter ce soir ! »* Ce qu'il tient néanmoins à dire c'est qu'il y a une estimation qui a été faite en 2020 de 3,75 millions et qu'aujourd'hui la Municipalité accepte que le Conseil se prononce sur ce montant en soulignant que les soumissions sont rentrées, ce qui veut dire que les coûts sont connus. A propos de l'étonnement que suscite le fait qu'il n'y ait que 3 entreprises qui ont soumissionné pour ce chantier, au-delà du doute émis ce soir qu'elles se seraient peut-être entendues, M. CROCI TORTI révèle que pour le poste de maçonnerie du chantier de Perrosalle, soit 5,5 millions, seules 2 entreprises ont soumissionné alors qu'il s'agit-là de travaux standards pour monter des murs. Dans ce cas aussi les principes des Marchés publics étaient de mise, dont celui d'être accessible à toute entreprise en Suisse. Le fait qu'il n'y ait eu que deux offres n'a pas empêché d'aller de l'avant, c'est les règles ! A ce sujet, il profite également d'indiquer que l'adjudication d'un mandat à une entreprise ne dépend pas uniquement du fait d'avoir le prix le plus bas mais qu'il y a aussi d'autres critères comme l'expérience du travail ou la capacité de réaliser l'ouvrage qui sont pris en compte. Pour conclure, M. le Municipal dit en substance que tout va être mis en œuvre pour éviter de se faire flouer mais que les règles des Marchés publics ne laissent aucune marge de manœuvre par rapport à des prix déposés. Il s'engage à ce que la Municipalité fasse des choix qui permettent de réduire la facture pour ne pas dépasser les 3,75 millions. C'est ce qui a été prévu dans le plafond d'endettement et ce que le Collège municipal invite le Conseil à accepter ce soir.

M. Léonard FARINE retient que la Municipalité est d'accord de baisser le montant alloué à ce projet et qu'elle va devoir réétudier pas mal de choses. Il imagine qu'une nouvelle mouture va être proposée au Conseil et, au vu des questions posées ce soir, et des discussions au sein des groupes politiques qui indiquent que beaucoup de personnes sont indécises, M. le Conseiller pense que ce serait bien qu'il y ait une nouvelle proposition même plus basse que les 3,75 millions.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente annonce qu'en premier lieu l'Assemblée est appelée à se prononcer sur l'amendement déposé par la Commission des finances et ensuite sur le préavis.

Mme la Présidente Céline PINI relit l'amendement de la Commission des finances qui propose d'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement des installations sportives et la construction d'un second terrain de football synthétique pour un montant total de maximum Fr. 3'750'000.-- TTC,. Les points 2. et 3. des conclusions du préavis sont inchangés.

Au vote, à main levée, par 43 oui, 0 non et 12 abstentions l'amendement est accepté.

Conformément à la demande dûment déposée par Mme Janique BONZON, le vote du préavis se fait à bulletin secret. Avant cela, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis modifiées par l'acceptation de l'amendement qui stipulent :

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre le réaménagement des installations sportives et la construction d'un second terrain de football synthétique pour un montant total de **Fr. 3'750'000.--**,
2. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'AMORTIR cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 20 ans, par le compte 170.3310.00

Ainsi, à bulletin secret, par 20 oui, 33 non et 4 blancs

Le Conseil Communal d'Ollon

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2022/01,
- ayant entendu le rapport de la Commission technique,
- ayant entendu le rapport de minorité,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

refuse

1. d'AUTORISER la Municipalité à entreprendre le réaménagement des installations sportives et la construction d'un second terrain de football synthétique pour un montant total de **Fr. 3'750'000.--**,
2. de lui ACCORDER à cet effet, à hauteur des travaux, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'AMORTIR cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 20 ans, par le compte 170.3310.00

5. Préavis N° 2022/02 : CHESIERES – Chemin des Chavasses – Création d'un trottoir et déplacement du passage pour piétons

La lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier est donnée par M. Thierry PERRIER. A la majorité de ses membres, ladite commission propose de ratifier les conclusions du préavis municipal.

La discussion est ouverte sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le vote est mis en attente, le temps que les scrutateurs terminent le décompte des bulletins du vote du précédent préavis.

A main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Communal d'Ollon

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2022/02
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés par le présent préavis,
2. de **CHARGER** la Municipalité d'entreprendre la suite des démarches nécessaires en vue d'obtenir l'autorisation de construire.

5. Préavis n° 2022/03 - VILLARS-CHESIERES – Stabilisation des lits de cours d'eau et assainissements de conduites en faveur des cours d'eau

La lecture du rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier est donnée par M. Patrick VIRET. A la majorité de ses membres, ladite commission propose de ratifier les conclusions du préavis municipal.

M. Julien CORNAMUSAZ donne lecture du rapport de la Commission des finances, rédigé par M. Cédric FROSSARD, dont les conclusions, à l'unanimité de ses membres présents, corroborent celles du préavis municipal.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND demande la parole pour confirmer que la subvention accordée par la direction générale de l'environnement, secteur des eaux, est de 60 % et non de 70 %.

La discussion sur le préavis est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente relit les conclusions du préavis avant de les soumettre au vote de l'Assemblée.

A main levée et à l'unanimité,

Le Conseil Communal d'Ollon

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2022/03
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux proposés pour un montant total de **Fr. 1'431'333.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subventions déduites), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté (sous déduction de l'impôt préalable),
3. d'**AMORTIR** cet investissement la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 30 ans, par les comptes 460.3310 et 470.3310.

6. Nomination d'un.e membre à la Commission communale de recours

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Mme Denise PASTOR, le parti UDC, par la voix de sa Présidente, Mme Janique BONZON, propose la candidature de M. Alain BAUDY.

Par acclamation, l'Assemblée ratifie cette proposition.

7. Nomination d'un.e membre à la Commission des zones

Afin de repourvoir le siège laissé vacant suite à la démission de Mme Stéphanie GENOUD, le parti des Verts, par la voix de sa Présidente, Mme Martine SCULATI COTTET, propose la candidature de Mme Pascale FESQUET.

Par acclamation, l'Assemblée ratifie cette proposition.

8. Communications municipales

M. le Municipal Gilbert FREYMOND donne lecture de la communication municipale intitulée « *Plan de mobilité scolaire pour le bien-être et la sécurité de tout un village et ses hameaux* » motion déposée par Mme Martine SCULATI COTTET.

Cette communication est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante

9. Motion de M. le Conseiller Quentin RACINE intitulée « Pour une meilleure répartition intercommunale de la facture policière »

Mme la Présidente Céline PINI demande à M. Quentin RACINE de bien vouloir présenter sa motion dont le contenu est reproduit ci-après dans son intégralité :

« Le budget dédié à l'Entente des Polices du Chablais vaudois (EPOC) n'a fait que d'augmenter depuis sa création, dans d'importantes proportions.

Nous comprenons parfaitement les éléments ayant conduits à cette explosion budgétaire tels que l'aspect normatif, révolution des effectifs, les indispensables procédures nécessaires à l'accréditation de notre police ou encore révolution structurelle et opérationnelle du travail de nos agents, notamment aux niveaux numériques et logistiques.

L'objectif de la présente motion n'est nullement de porter un jugement, d'analyser ou de remettre en question les éléments précités, notre corps délibérant ayant, pour se faire, une délégation auprès du Conseil intercommunal de l'EPOC.

De même, nous ne souhaitons pas remettre en cause le bien-fondé du modèle choisi de police et pour lequel nous avons investi toutes ces années. Ce choix correspond à notre volonté et à celle des citoyens de bénéficier d'une police de proximité. Cela correspond au besoin de présence policière tout en assurant les diverses tâches confiées.

Un dernier argument est celui du contrôle démocratique du fondement même de l'Association, d'une part au travers du CODIR et d'autre part grâce aux différents organes de contrôle et de surveillance des délégations des Conseils communaux d'Aigle, Olon et Bex.

Toutefois, pour en venir au cœur du sujet, nous estimons que nous devrions pouvoir réduire les frais à charge des Communes membres en bénéficiant d'une répartition intercommunale, non pas au sein de l'EPOC, mais au niveau cantonal, entre les Communes comme la nôtre ayant assumé ses responsabilités et celles ayant choisi une délégation à la Police cantonale.

En effet, selon un succinct travail de comparaison avec les budgets d'autres Communes vaudoises, il nous apparaît que la part de leurs frais de fonctionnement, proportionnellement, ne semble pas correspondre à une certaine égalité de traitement à prestations égales.

*N'étant bien évidemment ni compétents ni légitimés à établir un comparatif précis et fiable, nous demandons à la Municipalité, en réponse à cette motion, **de réaliser une analyse comparative objective entre les prestations correspondantes aux frais nous étant facturés et les mêmes données des Communes dites délégatrices de taille et de type plus ou moins égaux, afin de pouvoir comparer ce qui est comparable.***

Nous demandons également qu'un rapport détaillé soit produit en réponse à nos sollicitations, présentant le potentiel d'amélioration, d'un aspect financier, à l'interne de notre Police en visant aussi à obtenir une répartition meilleure et équitable entre les Communes vaudoises et le Canton au sens de la thématique large de la répartition de la facture policière. »

Une prise en considération immédiate est souhaitée.

M. le Conseiller RACINE indique qu'une motion similaire a été déposée la semaine dernière auprès du Conseil communal d'Aigle qui l'a acceptée. Il en sera de même auprès du Législatif de Bex lors de sa prochaine séance. Il explique que ce qui motive le dépôt de cette motion est le fait que tout le monde est surpris, chaque 6 mois à l'heure des comptes et du budget, de constater que les montants EPOC prennent l'ascenseur. C'est aussi pour inviter la Municipalité à analyser ce dossier permettant d'avoir un aperçu un peu plus large et approfondi que les Conseillers communaux, cas échéant à faire remonter cette problématique à l'échelon supérieur, c'est-à-dire le Canton !

La discussion est ouverte sur cette motion.

Pour Mme Martine SCULATI COTTET, en cas d'acceptation de la motion, cela signifie que la Municipalité devra analyser la situation et rédiger un rapport. Au terme de cela, s'il y a effectivement une inégalité significative qui est constatée, elle demande quels seraient les moyens d'action qui pourraient être entrepris, ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que cela permettra au niveau de toutes les Communes qui ont des Polices communales d'intervenir auprès du Conseil d'Etat qui est déjà en train de retravailler la répartition sur la base de l'ancienne qui n'était déjà pas respectée. Aujourd'hui, il tarde à la mettre en place en justifiant que cela doit être fait en même temps que la péréquation financière des Communes. Celles qui sont concernées estiment que ce n'est pas juste et M. TURRIAN, pour illustrer ses propos, donne l'exemple de la ville de Payerne qui paie pour la Police cantonale Fr. 800'000.-- par année alors qu'Aigle paie plus de 1,5 million pour l'EPOC, ce qui représente le double de ce que s'acquitte la ville de la Broye. Cela démontre bien qu'il y a une inégalité nette entre les prestations effectuées par la Gendarmerie vaudoise et les Polices communales alors que, de l'avis de M. le Syndic et de ses homologues concernés, cela devrait être équitable, surtout du fait que les Polices communales soulagent la Gendarmerie de certaines tâches. Avec le dépôt de ces motions auprès des Municipalités cela permettra à ces dernières d'analyser les chiffres plus en profondeur, de rédiger un rapport pour leur Législatif et surtout d'être légitimées pour faire une intervention auprès du Conseil d'Etat avec les autres Communes qui ont des Polices communales ou par des interventions de leurs Députés.

M. Léonard FARINE demande si ce n'est pas une question à aborder directement avec le Canton et si ce travail doit vraiment être fait au niveau de la Commune ou si le dossier ne devrait pas être remis aux Députés.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que c'est déjà le cas mais que cela avance lentement. Selon lui, c'est très important de montrer qu'il y a un soutien des Législatifs communaux aux interventions que feront les Municipalités auprès du Conseil d'Etat. Il y a déjà des discussions en cours mais elles n'aboutissent pas, car comme dit précédemment, le Canton veut attendre que la péréquation financière des Communes soit faite, ce qui peut prendre encore du temps. Selon M. le Syndic, il y a longtemps que le Conseil d'Etat « *mène en bateau les Communes* » et qu'il devrait appliquer le même principe sur tout le territoire vaudois, mais il ne le fait pas ! Le risque que présente cette situation est que des Communes qui ont des Polices communales les abandonnent pour des questions de coût et cela serait dommageable. Il termine en disant que les 3 Municipalités Aiglonne, Bellerive et Boyarde sont persuadées que cette motion, appuyée par les 3 Législatifs, devrait les aider à se faire entendre.

M. Robert SCULATI demande confirmation que, in fine, on veut vraiment soutenir notre Police du Chablais vaudois et que l'on n'est pas en train de faire une comparaison pour partir plutôt vers un mandat de sous-traitance avec la Gendarmerie ?

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond qu'il n'est pas à l'ordre du jour d'abandonner la Police communale mais il est souhaité que le retour du Canton soit juste et équitable. Selon lui, aujourd'hui, les Communes sont spoliées par le Canton et elles ne veulent que cela cesse.

M. Robert SCULATI, sur le point financier, se dit entièrement d'accord, tout en estimant que, au niveau des prestations, il faudra regarder de près. En effet, il pense qu'actuellement les prestations que la Gendarmerie offre à certaines Communes de la région ne correspondent pas ce qui est demandé à notre Police EPOC. De son point de vue, M. le Conseiller considère qu'il y a aussi 2 poids 2 mesures entre ce qui est demandé à EPOC et ce que d'autres sous-traitent à la Gendarmerie. Il estime que c'est important que tout le monde soit au conscient de ces éléments.

M. le Syndic Patrick TURRIAN répond que ce que sous-traitent les Municipalités c'est le mandat qui est donné à la Gendarmerie et celle-ci fait le travail qu'elle doit exécuter. A Ollon, la Police communale n'a jamais été remise en cause, malgré les questions que s'est souvent posé le Législatif en regard de l'augmentation constante des charges depuis la création de l'EPOC, il y a dix ans. M. le Syndic précise que la volonté n'est pas de diminuer la manne financière de l'EPOC, parce que la Municipalité veut conserver le contact proche qu'elle permet d'avoir avec la population, mais, pour cela, il faut que le Canton traite équitablement les Communes qui ont des Polices communales, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui.

M. Robert SCULATI veut dire que c'est aussi important pour notre Police qu'elle soit rétribuée correctement. On lui demande de faire certaines prestations qu'on ne demande pas à d'autres Polices et, à son avis, *« forcément cela coûte plus cher. »*

M. le Syndic Patrick TURRIAN reprend la comparaison entre les villes de Payerne et d'Aigle qui ont un nombre équivalent de 10'000 habitants. En substance, il considère que la rétribution des Communes devrait être en rapport au nombre de leurs habitants et que le Canton applique un principe d'équité, ce qu'il ne fait pas aujourd'hui.

M. Robert SCULATI insiste sur le fait qu'en termes de prestations, il y a des disparités. Par exemple, il est demandé à l'EPOC d'intervenir en 15 minutes sur tout le territoire alors que dans une Commune, ailleurs dans le Canton, il sait que la Gendarmerie n'est pas en mesure de le faire dans ce laps de temps. Ce qu'il veut démontrer, c'est qu'il y a aussi une inégalité de traitement entre notre Police communale et d'autres Polices.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la Présidente soumet la motion au vote de l'Assemblée qui l'accepte par 42 oui, 0 non et 13 abstentions.

10. Propositions individuelles

- Mme Julia MACHERET intervient ce soir en tant que porte-parole de certains habitants de la Commune et usagers des transports publics du Chablais qui se

questionnent à propos de la sécurité des passagers de cette compagnie. Elle dit avoir eu plusieurs discussions avec des parents d'élèves qui relevaient des problèmes de sécurité et de transports dans le cadre du mandat que remplissent les TPC vis-à-vis du transport des enfants. Mme la Conseillère voudrait savoir à quel niveau en étaient les discussions et quelles seraient les réponses qui pourraient déjà être données au sujet de ces inquiétudes. Mme MACHERET tient aussi à remercier la Municipalité et le Service de la voirie pour la collaboration qui a prévalu avec les TPC pour régler l'accident qu'il y a eu récemment sur la ligne Villars-Bretaye.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond que sa boîte mail est saturée de réclamations en tout genre de la part de parents d'élèves. Il reconnaît qu'il y a de gros problèmes avec les transports, surtout scolaires. Au niveau de la sécurité, M. le Municipal assure que les TPC respectent tout-à-fait les normes fédérales. Il explique que du moment qu'il y a un transport public qui peut aussi effectuer le transport des élèves, la Commune ne peut pas mettre en parallèle un ramassage purement scolaire avec des sièges adaptés et des ceintures de sécurité. Il signale que la veille de cette séance, une réunion s'est tenue avec les Communes de Monthey, Collombey, Bex et Ollon qui se sont regroupées pour avoir une discussion simultanée avec les TPC, justement au sujet de ces transports publics et scolaires. Il est ressorti que les problèmes sont les mêmes partout, c'est-à-dire la ponctualité et les oublis. A partir du 10 janvier, des changements d'horaires ont eu lieu sur Ollon et s'il y a encore eu quelques couacs assez sérieux, il semble que depuis une dizaine de jours, hormis un bus retardé à cause d'un accident, une nette amélioration a été remarquée et cela également par les autres Communes. M. Gilbert FREYMOND pense que les mesures prises portent leurs fruits. Il indique être fréquemment en relation avec les TPC et assure que le traitement de ce dossier n'est pas inactif. Il tient à relever que les TPC ont entrepris énormément de nouveautés et qu'ils font face aujourd'hui à une extension conséquente. M. le Municipal indique qu'ils viennent d'engager 25 nouveaux chauffeurs et il est évident que cela demande du temps pour les former. Les TPC vont donc se concentrer sur la formation de 19 chauffeurs pour le réseau d'Ollon ainsi que pour le ramassage scolaire commun avec le tout public. Il est expliqué que, maintenant, tous les arrêts où il y a des écoliers sont des arrêts fixes et qu'ils n'ont plus besoin de demander l'arrêt. Les TPC font aussi tout leur possible pour résoudre les problématiques liées à la ponctualité, ainsi à chaque départ d'Aigle, celui-ci est annoncé au responsable de l'opérationnel qui assure un traçage très précis, à la vitesse du bus. Selon M. le Municipal « *plus on ne peut pas !* ». Par ailleurs, des relevés mentionnant tous les détails et commentaires relatifs aux trajets effectués seront envoyés par les TPC aux Communes partenaires, dans un premier temps tous les mois, puis, en fonction des résultats obtenus, tous les 2-3 mois. Il semble que l'amélioration est sensible et qu'elle est également constatée par les autres Communes. Tout le monde espère que l'évolution favorable perdure car ces problèmes étaient vraiment gênants, tant pour l'organisation de l'école, que pour les parents et les Autorités. Selon les dires de M. le Municipal, beaucoup de temps est consacré à résoudre ces problèmes mais il souligne que les TPC en sont conscients et qu'ils ne se voilent pas la face. Ils prennent très au sérieux la situation mais au vu de leur rapide extension ils doivent maintenant consolider leur façon de travailler dans l'opérationnel.

Au sujet de l'accident de train qui a été emporté par une avalanche, en dessous de la Maison de montagne de Bretaye, M. le Syndic dit que l'on peut être très satisfait du travail et de la collaboration qu'il y a eu dès les premiers instants entre

la colonne de secours, les remontées mécaniques de TVGD qui ont immédiatement mis du personnel à disposition, tout comme les écoles de ski. Tout le monde s'est mobilisé et par bonheur il n'y a eu aucun blessé. Par la suite également, tout a été mis en place très rapidement pour rétablir la ligne et il faut saluer la coopération qu'il y a eu entre les transports publics et les remontées mécaniques en collaboration avec la Commune d'Ollon, les Services de voirie et des forêts qui ont permis, en moins de 2 semaines, de remettre en état la voie afin de rétablir la ligne qui fonctionnera à nouveau dès le lendemain de cette séance. M. TURRIAN ajoute que cette zone n'était nullement répertoriée par rapport à un danger d'avalanche mais que, malgré tout, la sécurité des pistes la minait régulièrement, ce qui n'a manifestement pas empêché cet accident. Il indique que l'endroit va être sécurisé durant l'été. Il mentionne également que des remerciements ont déjà été adressés à tous ces intervenants par la Municipalité. Il remercie Mme MACHERET pour ses bons mots.

En complément de sa précédente intervention, M. le Municipal Gilbert FREYMOND indique que les TPC s'engagent, à partir du mois d'août prochain, à établir un diagnostic sur le comportement des élèves. En effet, M. le Municipal explique que si les TPC sont conscients de leurs problèmes, ils sont pour leur part aussi confrontés à certains agissements inadéquats dans les bus. Dans un deuxième temps, ils vont se rendre dans les classes pour apprendre aux élèves comment se comporter dans les bus notamment dans ceux qui n'ont pas forcément de ceinture de sécurité.

- Madame Pascale FESQUET intervient à propos du concept jardin communautaire ou jardin partagé qui fleurit un peu partout et qui compte de plus en plus d'adeptes dans les Communes. L'objectif est de tisser des liens entre les habitants et se veut intergénérationnel et sans appartenance. Selon Mme la Conseillère « *on y cultive non seulement des légumes et des fruits mais aussi les liens sociaux* ». Elle demande à la Municipalité si celle-ci serait d'accord sur le principe de lancer un projet-pilote de jardin communautaire à Ollon, sur un terrain qu'elle mettrait à disposition d'un collectif d'habitants. Elle précise que ce collectif n'existe pas encore mais qu'il pourrait tout à fait voir le jour en 2022.

M. le Syndic Patrick TURRIAN accueille avec plaisir cette proposition mais il répond que, malheureusement, la Municipalité n'a elle-même pas de terrain, mais que la Commune est propriétaire de quelques parcelles. Comme l'a évoqué tout à l'heure M. le Municipal CROCI TORTI, M. le Syndic indique que, dans le cadre du projet de réaménagement du cœur du village Ollon nommé « *Ollon 2050* », il y aura des ateliers participatifs qui seront organisés en mai prochain. Il suggère que ce sujet y soit amené car il estime que c'est une idée qui correspond tout-à-fait à l'objectif de ces ateliers qui vont permettre à la population de dire comment elle veut vivre à Ollon et quel développement elle souhaite pour son village. De son point de vue, cette proposition de jardins communautaires est fort intéressante et rentre dans le cadre de ces démarches. Il rappelle qu'il y a déjà des jardins communaux qui sont loués à des privés et qu'ils sont situés en dessous du bâtiment administratif. Ces surfaces sont louées de préférence à des gens qui vivent dans des appartements.

- M. Thierry PERRIER demande où en sont les travaux qui sont prévus sur la route de Verschiez et quel en est l'agenda ? En effet, le printemps se rapproche et avec lui le début des travaux de la vigne. Il espère que la route ne sera pas fermée au mois de mai quand les traitements et les effeuilles commencent.

M. le Municipal Philippe PASTOR répond que tous les détecteurs sont déjà mis en place, mais que les travaux ne vont pas être entrepris tout de suite.

M. Thierry PERRIER précise que sa question a trait aux travaux prévus pour les canalisations des égouts du village de Verschiez et pas à ceux en relation avec l'éboulement.

M. le Municipal Gilbert FREYMOND répond que ces travaux vont démarrer sous peu. Il va se renseigner de la date exacte auprès du Service des travaux et la communiquera à M. PERRIER. Il était effectivement prévu de réaliser ces travaux pendant l'hiver où les entreprises ne sont pas surchargées et pendant le repos de la végétation.

- M. Robert SCULATI demande s'il est possible de connaître le planning relatif à la réalisation du futur rond-point de la Monnaie sur la route cantonale.

M. le Syndic répond que cela n'interviendra pas avant 2023 et que c'est un projet qui est géré également par les Services cantonaux. Il indique que deux oppositions sont en cours de traitement. L'une d'elle a été déposée par l'association des cyclistes qui s'oppose à ce que les vélos roulent sur la même piste que les tracteurs. La deuxième a été déposée par des agriculteurs. Ces oppositions sont traitées par les Services cantonaux. M. le Syndic ajoute que le Bureau URBAPLAN tiendra, bien entendu, compte de ce rond-point dans son étude de mobilité. En outre, M. TURRIAN révèle qu'il y a également un souci pour l'acquisition de quelques mètres carrés nécessaires à la réalisation de ce giratoire. En effet, ils appartiennent au propriétaire qui a vendu la Distillerie à la Commune, après de nombreuses années de négociations, qui depuis cet automne ne répond plus, ni au téléphone, ni aux courriers qui lui sont adressés. Si ce dernier venait à refuser de céder cette petite surface, il y aura lieu de procéder à une expropriation.

- M. Léonard FARINE souhaite, personnellement et au nom des Verts, remercier la Municipalité pour les améliorations qui ont été apportées par les TPC pour se rendre sur les pistes de ski. M. le Conseiller rapporte que jusqu'en décembre dernier, il était compliqué pour une famille d'aller skier à Villars en prenant les transports publics. Sans voiture depuis 3 ans, il en a fait pas mal de fois l'expérience et il se dit très satisfait des commodités de ces changements. Le fait de pouvoir prendre maintenant le bus et s'arrêter directement devant la Télécabine est très appréciable et pratique. C'est vraiment facile pour les utilisateurs et surtout pour le retour en plaine, en fin de journée, qui se fait tout aussi simplement, sans plus devoir dépendre des cadences des bus navette pour rejoindre la gare. C'est un geste encourageant pour les gens qui souhaitent se déplacer sans leur voiture notamment avec la fréquence des bus qui a vraiment été bien augmentée. M. le Conseiller tient à remercier les initiateurs de ces changements. En aparté, sachant que beaucoup de Conseiller.ère.s sont titulaires d'un Magicpass, il indique que cet abonnement donne également accès à un code qui permet de bénéficier d'une réduction journalière de Fr. 10.--, pour l'achat d'un billet des Transports publics pour se rendre dans les stations de ski qui en font partie. Ainsi, depuis Ollon, cela permet à M. FARINE de monter gratuitement à Villars pour aller skier, puisque le billet de bus coûte Fr. 7.40.
- Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER rappelle que depuis 2019, sur mandat de la Municipalité, et suite à étude du réseau santé Haut-Léman,

L'Association Les Gentianes a été créée. Celle-ci organise des activités mensuelles pour les personnes retraitées sur la Commune d'Ollon. Elle indique que pour respecter les statuts, la Présidence doit être assumée par un membre du Collège municipal et que 2 membres du Conseil communal doivent également siéger au Comité. Dès 2019, Mme Janique BONZON et elle-même représentaient le Législatif et M. Philippe PASTOR, l'Exécutif. Depuis les dernières élections et son accession à la Municipalité, Mme GANZ de MEYER a repris la Présidence et il n'y a plus qu'une représentante du Conseil communal en la personne de Mme Janique BONZON. L'Association Les Gentianes est donc à la recherche d'une deuxième personne pour représenter le Conseil. Les intéressé.e.s peuvent s'annoncer auprès de Mme GANZ de MEYER ou de Mme BONZON. L'entrée en fonction est effective de suite.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, avant de clore la séance, remercie les orateurs pour leurs interventions constructives et l'utilisation des outils politiques qui commencent à n'avoir plus aucun secret pour elle. Dans ce but, elle indique avoir même pris contact avec Mme la Préfète pour s'assurer de traiter correctement le rapport de minorité. Selon ses dires, toutes ces particularités l'aident à grandir et trouve que « c'est sympa ! ». Suite à l'accident de train, Mme Céline PINI remercie également toutes les personnes qui ont œuvré sur ce gros chantier afin de remettre sur les rails la locomotive et le wagon, avec une mention spéciale à M. le Conseiller Timothée VODOZ qui a pris une part active au bon déroulement de cette opération hors norme. Elle relève à son tour l'excellente gestion de cet évènement qui a permis de rétablir dans les meilleurs délais la ligne Villars-Bretaye.

Avant de conclure, Mme la Présidente, tient également à remercier M. le Conseiller Roberto VALTERIO qui, sur demande de la Municipalité, a réalisé l'écusson de la Commune qui orne le pupitre de cette salle, au moyen d'une imprimante 3D et avec des matériaux biodégradables issus de déchets de la canne à sucre. Des applaudissements saluent cette réalisation.

La séance est levée à 22h.40.

La Présidente :

C. Pini
C. Pini



La Secrétaire :

E. Jelovac
E. Jelovac



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Plan de mobilité scolaire pour le bien-être et la sécurité de tout un village et ses hameaux
(Motion déposée par Mme Martine SCULATI-Cottet)**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Pour faire suite à la motion déposée par Mme Martine SCULATI-Cottet sollicitant de la Municipalité qu'elle « *saisisse l'opportunité de l'extension du complexe scolaire d'Ollon pour mandater un bureau compétent afin de réaliser et déployer un plan de mobilité scolaire en lien avec le collège de Perrosalle* » l'Exécutif est, ce jour, en mesure de vous apporter quelques informations quant à l'avancement de ce dossier.

En effet, le Collège municipal a, en date du 6 décembre, mandaté le bureau Transitec afin que ce dernier étudie la gestion des déposes et reprises des élèves.

Il est prévu, sur la base du diagnostic qui sera établi, de générer divers concepts globaux d'accessibilité au site, tout en considérant un périmètre plus large (principaux itinéraires à favoriser pour les différents modes de transport, principes de localisation des zones d'arrêts éventuels, etc). Pour chaque concept, les principales mesures à mettre en place seront identifiées (création de zones d'attente, modification du schéma de circulation, etc).

La Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil communal de la suite de ce dossier.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE



Motion Racine Quentin

POUR UNE MEILLEURE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DE LA FACTURE POLICIÈRE

LE BUDGET DÉDIÉ À L'ENTENTE DES POLICES DU CHABLAIS VAUDOIS (EPOC) N'A FAIT QUE D'AUGMENTER DEPUIS SA CRÉATION, DANS D'IMPORTANTES PROPORTIONS.

NOUS COMPRENONS PARFAITEMENT LES ÉLÉMENTS AYANT CONDUITS À CETTE EXPLOSION BUDGÉTAIRE TELS QUE L'ASPECT NORMATIF, RÉVOLUTION DES EFFECTIFS, LES INDISPENSABLES PROCÉDURES NÉCESSAIRES À L'ACCREDITATION DE NOTRE POLICE OU ENCORE RÉVOLUTION STRUCTURELLE ET OPÉRATIONNELLE DU TRAVAIL DE NOS AGENTS, NOTAMMENT AUX NIVEAUX NUMÉRIQUES ET LOGISTIQUES.

L'OBJECTIF DE LA PRÉSENTE MOTION N'EST NULLEMENT DE PORTER UN JUGEMENT, D'ANALYSER OU DE REMETTRE EN QUESTION LES ÉLÉMENTS PRÉCITÉS, NOTRE CORPS DÉLIBÉRANT AYANT, POUR SE FAIRE, UNE DÉLÉGATION AUPRÈS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'EPOC.

DE MÊME, NOUS NE SOUHAITONS PAS REMETTRE EN CAUSE LE BIEN-FONDÉ DU MODÈLE CHOISI DE POLICE ET POUR LEQUEL NOUS AVONS INVESTI TOUTES CES ANNÉES. CE CHOIX CORRESPOND À NOTRE VOLONTÉ ET À CELLE DES CITOYENS DE BÉNÉFICIER D'UNE POLICE DE PROXIMITÉ. CELA CORRESPOND AU BESOIN DE PRÉSENCE POLICIÈRE TOUT EN ASSURANT LES DIVERSES TÂCHES CONFIÉES.

UN DERNIER ARGUMENT EST CELUI DU CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE DU FONDEMENT MÊME DE L'ASSOCIATION, D'UNE PART AU TRAVERS DU CODIR ET D'AUTRE PART GRÂCE AUX DIFFÉRENTS ORGANES DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES DÉLÉGATIONS DES CONSEILS COMMUNAUX D'AIGLE, OLLON ET BEX.

TOUTEFOIS, POUR EN VENIR AU CŒUR DU SUJET, NOUS ESTIMONS QUE NOUS DEVRIONS POUVOIR RÉDUIRE LES FRAIS À CHARGE DES COMMUNES MEMBRES EN BÉNÉFICIAIR D'UNE RÉPARTITION INTERCOMMUNALE, NON PAS AU SEIN DE L'EPOC, MAIS AU NIVEAU CANTONAL, ENTRE LES COMMUNES COMME LA NÔTRE AYANT ASSUMÉ SES RESPONSABILITÉS ET CELLES AYANT CHOISI UNE DÉLÉGATION À LA POLICE CANTONALE.

EN EFFET, SELON UN SUCCINCT TRAVAIL DE COMPARAISON AVEC LES BUDGETS D'AUTRES COMMUNES VAUDOISES, IL NOUS APPARAÎT QUE LA PART DE LEURS FRAIS DE FONCTIONNEMENT, PROPORTIONNELLEMENT, NE SEMBLE PAS CORRESPONDRE À UNE CERTAINE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT À PRESTATIONS ÉGALES.

CONSEIL COMMUNAL
D'OLLON

N'étant bien évidemment ni compétents ni légitimés à établir un comparatif précis et fiable, nous demandons à la Municipalité, en réponse à cette motion, de **réaliser une analyse comparative objective entre les prestations correspondantes aux frais nous étant facturés et les mêmes données des communes dites délégatrices de taille et de type plus ou moins égaux, afin de pouvoir comparer ce qui est comparable.**

Nous demandons également qu'un rapport détaillé soit produit en réponse à nos sollicitations, présentant le potentiel d'amélioration, d'un aspect financier, à l'interne de notre police en visant aussi à obtenir une répartition meilleure et équitable entre les communes vaudoises et le canton au sens de la thématique large de la répartition de la facture policière.

SOUHAIT

☒ souhaite une prise en considération immédiate

SIGNATURE

11.02.2022

Chaque membre du Conseil peut exercer son droit d'initiative en déposant une motion, c'est-à-dire en chargeant la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil communal. **La motion est contraignante**, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité **à présenter l'étude ou le projet de décision demandé**. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet.